

# ORDRE NATIONAL DES MEDECINS

*Conseil Départemental de la Manche*

197 Rue de Tocqueville – BP 381  
50000 ST LO

Saint-Lô, le 13 novembre 2014

Chers Confrères,

Comme vous le savez, une grève est prévue pour la fin de l'année entre Noël et le jour de l'an.

Le Président et le Conseil de l'Ordre des Médecins de la Manche, conscients des difficultés rencontrées dans l'exercice quotidien des médecins dans leur ensemble et plus particulièrement des médecins libéraux, soutiennent les actions à mener.

Le projet de loi de santé publique présenté au gouvernement par Madame la Ministre de la Santé soulève de nombreuses interrogations et inquiétudes. En effet le texte actuel n'associe pas les professionnels de santé et par là même ne prend pas en compte les réalités de l'exercice.

De plus, il donne semble-t-il, tout pouvoir aux Agences Régionales de Santé dans le cadre d'une organisation territoriale. Nous pensons que ce projet, s'il n'est pas amendé, conduira à une étatisation de la médecine libérale. Il est nécessaire de conserver la complémentarité des secteurs d'hospitalisation publique et privée, mais aussi avec le secteur ambulatoire libéral de premier et second recours. Nous sommes inquiets quant à la qualité du service rendu aux patients et du libre choix des usagers. Sur le plan déontologique, nous pressentons une menace sur l'indépendance professionnelle des médecins et autres professionnels de santé. Nous allons également être très vigilants quant à la mise en place du tiers payant qui nécessite une organisation de la part des caisses et des complémentaires ; mais surtout ce mode de rémunération ne doit pas être obligatoire en particulier pour le premier recours sauf cas d'urgence, affections de longue durée et CMU.

Cependant, pour la fin de l'année, nous pensons que nous devrions éviter des carences de soins pour la population et vous suggérons de vous organiser dans chaque secteur de garde pour les journées du 26, 29, 30 et 31 décembre, si possible, comme vous le faites pour le week-end et jours fériés. Toutefois, si vous décidez ne pas vouloir d'un service minimum et désirez confier cette mission à l'hôpital public, nous vous demandons de bien vouloir nous le faire savoir.

Bien évidemment, chaque médecin est libre de faire grève ou non.

En ce qui concerne les gardes d'effectif et régulation des 25 décembre, samedi 27 décembre et dimanche 28 décembre, nous vous demandons donc de bien vouloir effectuer ce service prévu, afin de respecter le cahier des charges de permanence de soins qui engage le médecin dans le cadre d'un service assimilé au service public.

En vous remerciant, nous vous prions de croire en nos sentiments confraternels et cordiaux.

